



**Procès-verbal  
de la quatrième (4<sup>e</sup>) assemblée  
du conseil d'administration  
tenue le 23 avril 2026 à 19 h**

  
Président

26

  
Secrétaire-  
trésorier

Initiales

---

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries tenue le 23 avril 2026 à 19 h au Pavillon de la Biodiversité, situé au 66, rue du Maçon, à Saint-Constant, à laquelle sont présents :

M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant  
M. Sylvain Bouchard, maire de la Ville de Sainte-Catherine  
Mme Chantale Boudrias, conseillère municipale de la Ville de Saint-Constant  
M. Robert Dupuis, conseiller municipal substitut de la Ville de Saint-Constant  
M. Martin Gélinas, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine  
Mme Annick Latour, conseillère municipale de la Ville de Sainte-Catherine  
M. Vincent Chatel, conseiller municipal de la Ville de Candiac  
M. Jean-Michel Roy, conseiller municipal de la Ville de Candiac  
M. Daniel Grenier, conseiller municipal substitut de la Ville de Candiac  
M. Normand Bigonnesse, conseiller municipal de la Ville de La Prairie

formant le QUORUM requis par la Loi, sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant.

Sont également présents :

M. Patrick Miron, directeur et secrétaire-trésorier  
M<sup>e</sup> Alexandrine Gemme, greffière adjointe

---

L'assemblée débute à 19 h 01. Le quorum est constaté.

## **2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

### **2026-04-036**

#### **2.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 23 avril 2026**

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Grenier  
APPUYÉ par M. Jean-Michel Roy

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 3.1.

#### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 23 avril 2026

2.2 Adoption – Procès-verbal – Assemblée ordinaire du 19 mars 2026

#### **3. RESSOURCES HUMAINES**

3.1 Autorisation de signature – Lettre d'entente – Entente temporaire – Ville de La Prairie (*POINT RETIRÉ*)

3.2 Autorisation de signature – Lettre d'entente – Annexe de transition – Fusion du personnel de La Prairie



3.3 Ratification – Fin de contrats – 31 décembre 2025

#### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4.1 Autorisation – Demande de conciliation et désignation d'un conciliateur à la Commission municipale du Québec – Entente relative à une desserte incendie – Ville de Delson



**Procès-verbal  
de la quatrième (4<sup>e</sup>) assemblée  
du conseil d'administration  
tenue le 23 avril 2026 à 19 h**

27  
  
Président  
  
Secrétaire-  
trésorier

Initiales

4.2 Adoption – Rapport annuel d'activités 2025 – Plan de mise en œuvre – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

4.3 Désignation – Représentant autorisé – ClicSÉCUR Entreprises

**5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

5.1 Autorisation de signature – Entente relative à la fourniture de services d'entretien et de réparation mécanique – Ville de Candiac

**6. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS**

6.1 Ratification – Liste des paiements du mois de mars 2026 et liste des salaires

6.2 Ratification de contrat – Foss National Leasing Ltd

**7. RÉGLEMENTATION**

7.1 Adoption – Règlement 40-2026 sur la gestion contractuelle

7.2 Adoption – Règlement 41-2026 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires

**8. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

8.1 Rapport financier consolidé et rapport de l'auditeur indépendant – Exercice financier 2025

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2026-04-037**

**2.2 Adoption – Procès-verbal – Assemblée ordinaire du 19 mars 2026**

Il est PROPOSÉ par Mme Annick Latour  
APPUYÉ par M. Vincent Chatel

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le 19 mars 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. RESSOURCES HUMAINES**

**3.1 Autorisation de signature – Lettre d'entente – Entente temporaire – Ville de La Prairie**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.



**2026-04-038**

**3.2 Autorisation de signature – Lettre d'entente – Annexe de transition – Fusion du personnel de La Prairie**

CONSIDÉRANT QU'une requête en accréditation a été déposée au Tribunal administratif



**Procès-verbal  
de la quatrième (4<sup>e</sup>) assemblée  
du conseil d'administration  
tenue le 23 avril 2026 à 19 h**

28  
  
Président  
  
Secrétaire-  
trésorier

Initiales

---

du travail le 6 mars 2026 par l'Association des pompiers de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT QUE le Tribunal administratif du travail a rendu, le 26 mars 2026, une décision révoquant l'accréditation accordée à Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Bouchard  
APPUYÉ par M. Normand Bigonnesse

ET RÉSOLU

D'autoriser le président et la chef de division administration à signer, pour et au nom de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, l'annexe de transition à intervenir avec l'Association des pompiers de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries pour donner suite à la décision du Tribunal administratif du travail en date du 26 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2026-04-039**

**3.3 Ratification – Fin de contrats – 31 décembre 2025**

CONSIDÉRANT QUE les besoins et les effectifs de la Régie requièrent de mettre fin à deux contrats;

Il est PROPOSÉ par M. Robert Dupuis  
APPUYÉ par M. Jean-Michel Roy

ET RÉSOLU

DE ratifier la fin des contrats des personnes concernées par la présente, rétroactivement au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2026-04-040**

**4.1 Autorisation – Demande de conciliation et désignation d'un conciliateur à la Commission municipale du Québec – Entente relative à une desserte incendie – Ville de Delson**

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries et la Ville de Delson ont signé, le 17 juin 2021, une entente relative à une desserte incendie pour la période du 3 juillet 2021 au 31 décembre 2026, laquelle est assortie d'une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq (5) ans, aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont un différend quant aux articles 3 et 12 de cette entente, lesquels portent respectivement sur les contributions financières et sur le renouvellement de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle ne permet pas à la Régie de revoir les conditions de l'entente ou d'y mettre fin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.53 de la *Loi sur les cités et villes*, lorsque



**Procès-verbal  
de la quatrième (4<sup>e</sup>) assemblée  
du conseil d'administration  
tenue le 23 avril 2026 à 19 h**

29  
Président      Secrétaire-  
trésorier

Initiales

---

des municipalités sont en désaccord sur l'application de l'entente signée entre elles, l'une d'elles peut demander au ministre des Affaires municipales de désigner un conciliateur pour les aider à trouver un accord;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Chantale Boudrias  
**APPUYÉ** par M. Vincent Chatel

**ET RÉSOLU**

DE demander à la Commission municipale du Québec de tenir une conciliation et de désigner un conciliateur afin d'aider la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries ainsi que la Ville de Delson à revoir les modalités de renouvellement ainsi que les conditions de l'entente, en vue du renouvellement prévu le 1<sup>er</sup> janvier 2027;

D'autoriser le directeur et secrétaire-trésorier et la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Régie, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente et pour la représenter lors de la conciliation à venir;

DE transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre des Affaires municipales ainsi qu'à la Ville de Delson.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2026-04-041**

**4.2 Adoption – Rapport annuel d'activités 2025 – Plan de mise en œuvre – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

CONSIDÉRANT l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Roussillon (ci-après « MRC ») en date du 1<sup>er</sup> juin 2013;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le Schéma de couverture de risques doit préciser les actions que les municipalités doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale contre les incendies, et ce, en intégrant leurs plans de mise en oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries dessert les villes de Saint-Constant, Sainte-Catherine, Candiak, La Prairie et Delson;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues par un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre à l'autorité régionale, dans les trois (3) mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour son exercice précédent;

Il est **PROPOSÉ** par M. Daniel Grenier  
**APPUYÉ** par Mme Annick Latour

**ET RÉSOLU**



D'adopter le rapport d'activités 2025 de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries dans le cadre du plan de mise en oeuvre en matière de sécurité incendie;

D'acheminer une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal  
de la quatrième (4<sup>e</sup>) assemblée  
du conseil d'administration  
tenue le 23 avril 2026 à 19 h**

30  
  
Président  
  
Secrétaire-  
trésorier

Initiales

---

**2026-04-042**

**4.3 Désignation – Représentant autorisé – ClicSÉQUR Entreprises**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner le représentant autorisé auprès de clicSÉQUR;

Il est PROPOSÉ par Mme Chantale Boudrias  
APPUYÉ par M. Sylvain Bouchard

ET RÉSOLU

QUE Patrick Miron, directeur et secrétaire-trésorier (ci-après le représentant) de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries (RIAGS) soit autorisé à signer, au nom de la RIAGS, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR;

QUE cette résolution entre en vigueur à la date de son adoption par les administrateurs, soit à la date de la présente assemblée;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre du Revenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**2026-04-043**

**5.1 Autorisation de signature – Entente relative à la fourniture de services d'entretien et de réparation mécanique – Ville de Candiac**

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite retenir les services de spécialistes en matière d'entretien et de réparation mécanique de véhicules et de petits moteurs lui appartenant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac dispose de main-d'œuvre pouvant répondre aux besoins de la Régie en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE l'article 468.52 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une régie et une municipalité peuvent conclure une entente en vertu de laquelle l'une fournit des services à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE les articles 468 à 468.9, 468.53 et 469 de cette même loi s'appliquent à cette entente, compte tenu des adaptations nécessaires;



CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Régie ont conclu une entente relative à la fourniture de services d'entretien et de réparation mécanique en août 2022 et qu'elles ont signé un addendum à cette entente le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et que les Parties désirent les remplacer par la présente entente;

Il est PROPOSÉ par M. Robert Dupuis  
APPUYÉ par M. Martin Gélinas

ET RÉSOLU



**Procès-verbal  
de la quatrième (4<sup>e</sup>) assemblée  
du conseil d'administration  
tenue le 23 avril 2026 à 19 h**

31  
  
Président  
  
Secrétaire-  
trésorier

Initiales

D'autoriser le président et le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, l'entente relative à la fourniture de services d'entretien et de réparation mécanique à intervenir avec la Ville de Candiac et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

### 2026-04-044

#### 6.1 Ratification – Liste des paiements du mois de mars 2026 et liste des salaires

CONSIDÉRANT la liste des chèques, dépôts et débit direct préparée pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT la liste des salaires préparée pour les périodes de paie 05, 06 et 07;

Chèques, dépôts et débit direct	1 486 151,17 \$
Liste des salaires des périodes 05, 06 et 07	1 865 533,46 \$

Il est PROPOSÉ par Mme Annick Latour  
APPUYÉ par Mme Chantale Boudrias

ET RÉSOLU

DE ratifier les paiements effectués durant la période du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 31 mars 2026 apparaissant sur la liste jointe à la présente;

DE ratifier les salaires versés durant la période du 16 février 2026 au 29 mars 2026 apparaissant sur la liste jointe à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2026-04-045

#### 6.2 Ratification de contrat – Foss National Leasing Ltd

CONSIDÉRANT QUE le 22 octobre 2021, la Régie a signé une convention de gestion de parc automobile avec Foss National Leasing Ltd, d'une durée de trois (3) ans, laquelle se reconduit automatiquement d'une année à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE les cartes Foss permettent à la Régie de bénéficier d'une remise sur le carburant;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Michel Roy  
APPUYÉ par M. Vincent Chatel

ET RÉSOLU

DE ratifier la signature de la convention de gestion de parc automobile intervenu avec Foss National Leasing Ltd le 22 octobre 2021;

D'autoriser le Service des finances à payer, à Foss National Leasing Ltd, toute somme due en vertu de la présente convention ou en découlant, notamment les sommes relatives à l'achat de carburant pour les véhicules de la Régie;



**Procès-verbal  
de la quatrième (4<sup>e</sup>) assemblée  
du conseil d'administration  
tenue le 23 avril 2026 à 19 h**

32  
Président      Secrétaire-  
trésorier

Initiales

---

D'autoriser, dans le cadre du présent contrat, une dépense représentant un montant approximatif de 128 000 \$ pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. RÉGLEMENTATION**

### **2026-04-046**

#### **7.1 Adoption – Règlement 40-2026 sur la gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à encadrer l'attribution, ainsi que la gestion des contrats aux entreprises, tout en favorisant la concurrence, en promouvant l'intégrité, en assurant une saine gestion des fonds publics, ainsi que le traitement équitable des entreprises;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer et d'abroger le *Règlement 2024-03 remplaçant le règlement 2019-14 et décrétant un règlement sur la gestion contractuelle* et ses modifications ainsi que toute politique d'achat en vigueur;

Il est PROPOSÉ par M. Robert Dupuis  
APPUYÉ par M. Martin Gélinas

ET RÉSOLU

D'adopter, tel que présenté, le *Règlement 40-2026 sur la gestion contractuelle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **2026-04-047**

#### **7.2 Adoption – Règlement 41-2026 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément aux articles 477 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer et d'abroger le *Règlement 2024-01 abrogeant le règlement 2019-13 et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir de dépenser dans les champs de compétence du conseil d'administration, fixant les modalités et les limites de telles dépenses et établissant la politique de variation budgétaire* ainsi que le *Règlement 2024-02 remplaçant le règlement 2015-01 et décrétant un règlement en matière de contrôle et de suivis budgétaires*;

Il est PROPOSÉ par M. Robert Dupuis  
APPUYÉ par Mme Chantale Boudrias



ET RÉSOLU

D'adopter, tel que présenté, le *Règlement 41-2026 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal  
de la quatrième (4<sup>e</sup>) assemblée  
du conseil d'administration  
tenue le 23 avril 2026 à 19 h**

33  
  
Président  
  
Secrétaire-  
trésorier

Initiales

---

**8. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

**8.1 Rapport financier consolidé et rapport de l'auditeur indépendant – Exercice financier 2025**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit, lors d'une séance du conseil d'administration, déposer le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et le rapport de l'auditeur indépendant;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2025.

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président procède à la période de questions en répondant aux questions des citoyens. Cette dernière se déroule de 19 h 07 à 19 h 14.

L'enregistrement de cette période de questions peut être écouté et est disponible à l'endroit suivant : <https://riags.ca/conseil-administration/>.

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2026-04-048**

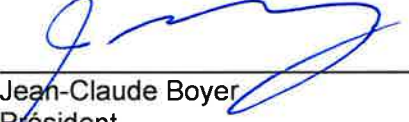
**10.1 Levée de l'assemblée**

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Bouchard  
APPUYÉ par M. Robert Dupuis

ET RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est levée à 19 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Jean-Claude Boyer  
Président

  
Patrick Miron  
Directeur et secrétaire-trésorier